

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015**

### **DECLARATIONS DES INSTALLATIONS DE BOUYGUES-TELECOM-REDEVANCE POUR L'ANNEE 2014.**

Bouygues Télécom ayant un réseau qui emprunte des voies communales en souterrain, le conseil municipal décide d'établir une redevance d'occupation du domaine public (RODP) sur les mêmes bases qu'Orange pour des réseaux similaires.

Les installations concernées représentent 715 mètres et les redevances s'élèvent à 40,40 euros par kilomètre soit 28,88 euros pour l'année 2014.

### **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Pour répondre à son obligation d'assurance contre les risques statutaires, le Centre de Gestion propose à la Commune, de réaliser un appel d'offre globale. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cet appel d'offre.

### **CAPITALE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE**

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions et sur invitation de Guillaume LARRIVÉ, député de notre circonscription, le Conseil Municipal appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la Région Bourgogne-Franche Comté.

Dans l'intérêt de notre Département en raison de sa position géographique, le Conseil Municipal décide de demander à l'Etat de choisir Dijon comme capitale de la nouvelle région.

### **CONVENTION « VIGIFONCIER » ENTRE LA COMMUNE ET LA SAFER**

Pour mener à terme ses projets, le Conseil Municipal a besoin d'une visibilité de l'évolution foncière de sa Commune.

Dans ce but, il décide de conventionner avec la SAFER DE BOURGOGNE.

### **ANNULATION DE LA DELIBERATION SUR LA SURVEILLANCE DU PARC EOLIEN**

Sur demande de la Préfecture, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 24 juillet 2014 concernant la surveillance du parc éolien du Soleil Levant.

### **VENTE D'UN PAVILLON SITUE A MONTALLERY APPARTENANT A L'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT**

L'Office Auxerrois de l'Habitat a décidé de vendre son bien et l'a proposé à l'ensemble de ses locataires, sans trouver d'acquéreur. Cependant, une personne extérieure a fait une offre.

La législation soumet la décision d'aliéner de L'Office, à l'avis préalable de la commune d'implantation qui est consultée sur les conditions de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

### **MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR UN PROJET EOLIEN**

Un nouveau projet éolien est envisagé sur les Communes de Beines, Lignorelles, Montigny la Resle, Bleigny le Carreau.

De part sa situation, Venoy se trouve en limite de ce parc éolien et donc peu concerné.

En revanche, la commune possède une parcelle en propriété dans le secteur. Le Conseil Municipal décide de proposer ce terrain aux sociétés éoliennes afin d'y obtenir une implantation.

## **DIVERS**

### **ANCIENNE POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'ancienne poste sera disponible à la location, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Monsieur le Maire encourage les conseillers municipaux à réfléchir sur l'opportunité de conserver l'immeuble.

### **SDEY**

La commune a adhéré au groupement d'achat proposé par le SDEY. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le marché mutualisé représente :

- 197 membres
- 848 contrats
- 99.21 Gwh de volume cumulé
- 16.7 % économie moyenne/TVR décembre 2014
- 946 140 € TTC économie annuelle estimée

### **GYMNASE COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU**

Monsieur le Maire énonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, grâce à l'intervention du Conseil Départemental les associations de la commune de Venoy peuvent utiliser le gymnase du collège Denfert-Rochereau, pour les activités sportives moyennant une contribution. A ce jour, l'AS Venoy Foot et l'AS Venoy Volley en bénéficient.

### **RECENSEMENT**

Suite aux résultats du recensement, il apparaît qu'en 5 ans, la Commune s'est pourvue de 25 logements supplémentaires pour seulement 5 habitants de plus. Ceci est la confirmation du desserrement de la population. Le point important à noter : 66 logements vacants sont en attente de location ou de vente sur la commune.

### **VILLAGES DE L'YONNE**

Le Conseil Départemental a accordé à la Commune une subvention de 8 997 €uros sur le bâtiment de la Mairie, au titre de l'année 2014.